

Latin

Épreuve orale commune

M. Louis AUTIN / Mme Lorène BELLANGER / M.
Simon CAHANIER / M. Pierre DESCOTES / Mme
Pauline DUCHENE / Mme Judith ROHMAN

Coefficient de l'épreuve : 3

Durée de préparation de l'épreuve : 1 heure 30

Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont

- 20 minutes (maximum) d'exposé ;
- 10 minutes pour les questions.

Type de sujets donnés :

➤ **Traduction et commentaire d'un texte latin :**

Texte d'environ 18 à 20 lignes ou vers lié à la thématique à traduire et à commenter.
Le jury propose au candidat de revenir sur des points de traduction avant le commentaire : le candidat peut accepter ou refuser.

➤ **Textes antiques latins :**

- Traduction d'un texte d'environ 6 à 7 lignes ou vers lié à la thématique, mais pris hors du corpus.

Le jury revient avec le candidat sur des points de traduction.

Puis :

- Commentaire d'un texte bilingue latin-français (une page Budé environ) lié à la thématique et pris dans le corpus.

Le jury revient avec le candidat sur des points du commentaire.

Le sujet peut comporter quelques mots de vocabulaire ou notes de grammaire si le jury le juge nécessaire.

Modalités de tirage du sujet : tirage au sort entre 2 sujets.

Liste des ouvrages généraux autorisés :

- un atlas ;
- un dictionnaire de mythologie ;
- le *Dictionnaire latin-français* de Félix Gaffiot (version intégrale).

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun. L'œuvre dont est extrait le passage à commenter (pour l'épreuve « textes antiques ») est fournie par le jury.

Épreuve orale à option

Mme Lorène BELLANGER

M. Pierre DESCOTES /

Coefficient de l'épreuve : 5

Durée de préparation de l'épreuve : 1 heure 30

Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont

- 20 minutes (maximum) d'exposé ;
- 10 minutes pour les questions.

Type de sujets donnés :

Texte d'environ 18 à 20 lignes ou vers sans lien nécessaire avec la thématique à traduire et à commenter.

Le jury propose au candidat de revenir sur des points de traduction avant le commentaire : le candidat peut accepter ou refuser.

Le sujet peut comporter quelques mots de vocabulaire ou notes de grammaire si le jury le juge nécessaire.

Modalités de tirage du sujet : tirage au sort entre 2 sujets.

Liste des ouvrages généraux autorisés :

- un atlas ;
- un dictionnaire de mythologie.
- le *Dictionnaire latin-français* de Félix Gaffiot (version intégrale).

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun.